

L'EPS

A L'ÉCOLE PRIMAIRE

**PLAN D'ACTION
DÉPARTEMENTAL
ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008**

PRIORITÉS

- 1. Augmenter l'horaire effectif d'EPS dans toutes les classes, de la PS au CM2 : objectif 4 heures d'EPS.**
- 2. Mettre en place des activités physiques et sportives qui s'inscrivent dans un objectif de santé publique et nécessitent une mobilisation physique réelle.**
- 3. Proposer aux élèves des tâches motrices qui les responsabilisent dans un souci d'éducation sociale et citoyenne.**
- 4. S'engager avec sa classe dans un dispositif de rencontres sportives et dans une éducation à la vie associative en s'affiliant à l'USEP.**
- 5. Construire un Programme en EPS pour l'école et par niveau de classe et l'articuler au schéma général du projet d'école.**

4. Augmenter l'horaire effectif d'EPS dans toutes les classes :

- **Mettre en place une pratique hebdomadaire de 4 heures d'EPS effectives est tout à fait possible dans le cadre des Programmes 2007 même pour une semaine de 4 jours.**
- **L'intégration des 4 heures d'EPS en 2007-2008 équivaut pour le fonctionnement annualisé en Ile et Vilaine à une programmation de 3 heures 20 d'EPS effective.**
- **Il est nécessaire de transformer l'emploi du temps hebdomadaire actuel pour y inscrire plusieurs séances d'EPS : 3 ou 4 séances de durées diverses.**
- **Proscrire une seule séance longue dans la semaine.**
- **Aménager la programmation des activités sportives en fonction des contextes locaux. S'adresser aux collectivités locales pour optimiser l'existant et penser à utiliser au mieux les espaces dans l'école.**

2. Mettre en place des activités physiques et sportives qui s'inscrivent dans un objectif de santé publique et nécessitent une mobilisation physique réelle.

- **Programmer chaque semaine des activités physiques qui nécessitent un entraînement foncier (ex : activités de performance de longue durée) .**
- **Intervenir brièvement dans la séance pour donner les informations aux élèves.**
- **Éviter de regrouper tous les élèves de la classe à plusieurs reprises dans la même séance ce qui allonge les temps de pause.**
- **Faire en sorte que tous les élèves de la classe puissent répéter entre 6 et 12 fois la même action motrice.**
- **Minuter les temps de récupération selon les types d'effort, diminuer la durée des verbalisations et l'attente des élèves.**

3. Proposer aux élèves des tâches motrices qui les responsabilisent pour une éducation sociale et citoyenne :

- **L'enseignement de l'EPS vise également l'accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques issues des pratiques sociales de référence, les APSA .**
- **En mettant en place des tâches qui apprennent aux élèves à construire, appliquer et faire appliquer des règles strictes et précises , l'EPS permet de les éduquer à la responsabilité et à l'autonomie.**
- **Grâce à une pédagogie adaptée, les activités de l'EPS doivent permettre aux élèves d'acquérir des attitudes, des méthodes, des démarches favorables dans la vie sociale.**
- **Lors des séances d'EPS les élèves apprennent à s'engager dans l'action et à se conduire dans un groupe en toute sécurité, contrôler leurs émotions, formuler et mettre en œuvre un projet d'action collectif.**

4. S'engager dans sa classe dans un dispositif de rencontres sportives et dans un dispositif d'éducation à la vie associative :

- **Grâce à la pratique sportive associative, les élèves apprennent à mieux se connaître et mieux connaître les autres en développant des stratégies d'équipe pour réussir.**
- **La pratique sportive associative permet à chacun de faire l'expérience des divers rôles et statuts sociaux que les pratiques sociales de référence intègrent : sportif, entraîneur-manager, arbitre ou juge, organisateur...**
- **L'USEP envisage une pratique sportive scolaire éducative, gérée par des enseignants pour :**
 - **permettre à l'enfant d'être acteur de sa pratique, et en particulier en lui permettant de lire sa pratique,**
 - **rendre l'enfant responsable, en particulier par le choix des rôles à tenir,**
 - **former l'enfant à une vraie vie sportive, en diversifiant l'offre de pratique,**
 - **défendre le principe premier d'apprentissage, sportif comme éducatif, donc citoyen : « agir et penser en citoyen »,**
 - **pratiquer sur la base du groupe dans des moments de rencontre sportive pour une expérience individuelle et une activité collective,**
 - **développer le « Vivre Ensemble » par une vie associative riche,**
 - **mettre en évidence, en particulier par l'offre de formation, le rôle primordial de l'éducateur au sein d'une équipe éducative.**

5. Construire un Programme en EPS pour l'école et par niveau de classe et l'articuler au schéma général du « projet d'école » :

- **Construire un projet et programmer l'EPS c'est se doter d'un outil explicite pour:**
 - **créer une unité pédagogique dans l'école et servir un travail d'équipe régulier et dans le cas où l'enseignant doit être remplacé ;**
 - **évaluer les résultats des actions menées et remédier le cas échéant ;**
 - **aider les élèves à donner du sens aux apprentissages acquis en EPS ;**
 - **justifier des besoins et associer les collectivités territoriales à l'effort à accomplir en faveur des pratiques de l'EPS (crédits, installations sportives, transports, etc.);**
 - **obtenir le soutien de l'inspection de circonscription et poser une demande en cohérence avec celle des établissements scolaires voisins pour le partage ou/et l'obtention de nouveaux équipements sportifs ;**
 - **informer l'école élémentaire ou les collèges du secteur dans le cadre des liaisons école maternelle-école élémentaire et CM2-6^{ème} ;**
 - **participer à la dynamique sportive du secteur et de la circonscription.**

LE PROGRAMME DE L'EPS DANS L'ÉCOLE, FRUIT D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE EXPLICITE SELON LES TROIS TYPES D'ENTRÉES

